

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Société anonyme au capital de 1 996 203 096 €

Siège social : Tour Saint-Gobain, 12, place de l'Iris, 92400 Courbevoie
542 039 532 R.C.S. Nanterre**AVIS DE CONVOCATION****Titres participatifs mai 1983 de 152,45 €**

Les porteurs de titres participatifs émis par la Compagnie de Saint-Gobain (la « Société ») en mai 1983 sont convoqués en Assemblée générale qui se tiendra le mercredi 28 mai 2025 à 10 heures, au siège social de la Société, Tour Saint-Gobain, 12, place de l'Iris, 92400 Courbevoie Cedex, et en cas de défaut de quorum, le jeudi 26 juin 2025 à 13 heures au même lieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- 1 – Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2024 ;
- 2 – Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2024 et sur les éléments servant à la rémunération des titres participatifs ;
- 3 – Fixation de la rémunération annuelle du représentant titulaire de la Masse ;
- 4 – Délégation de pouvoirs pour accomplir les formalités requises.

Pour assister ou se faire représenter à cette Assemblée :

- Les porteurs de titres participatifs au nominatif devront être inscrits en compte chez la Société, au plus tard, au jour de l'Assemblée générale.
- Les propriétaires de titres participatifs au porteur devront justifier dans les mêmes délais auprès de leurs intermédiaires financiers teneurs de compte, de l'inscription en compte de leurs titres par une attestation de participation délivrée par ces intermédiaires.

Les porteurs de titres participatifs pourront demander un pouvoir ou un formulaire de vote par correspondance à Uptevia – CTO Assemblées – Cœur Défense Tour A – 90-102 Esplanade du Général de Gaulle 92400 Courbevoie (France).

L'attestation de participation et le pouvoir ou le formulaire de vote par correspondance devront être retournés et réceptionnés par Uptevia à l'adresse indiquée au paragraphe précédent au plus tard le mardi 27 mai 2025 à 15 heures (heure de Paris).

Conformément aux dispositions des articles R. 22-10-24 et R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut, outre par la voie postale, également être effectuée par la voie électronique, selon les modalités suivantes :

- **pour les porteurs de titres participatifs détenus au nominatif pur** : en envoyant un courrier électronique revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : CT-mandataires-assemblees@uptevia.com. Cet e-mail devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la Société, date de l'Assemblée, nom, prénom, adresse et identifiant des porteurs de titres participatifs (disponible auprès de Uptevia chargé de la gestion du service des titres participatifs) ainsi que nom et prénom et, si possible, adresse du mandataire désigné ou révoqué ;
- **pour les porteurs de titres participatifs détenus au nominatif administré ou au porteur** : en envoyant un courrier électronique revêtu d'une signature électronique obtenue par leurs soins auprès d'un tiers

certificateur habilité à l'adresse électronique suivante : CT-mandataires-assemblies@uptevia.com. Cet e-mail devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la Société, date de l'Assemblée, nom, prénom, adresse et références bancaires complètes des porteurs de titres participatifs ainsi que nom et prénom et, si possible, adresse du mandataire désigné ou révoqué. Puis, ils devront demander à leur intermédiaire financier habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à Uptevia – CTO Assemblées – Cœur Défense Tour A – 90-102 Esplanade du Général de Gaulle 92400 Courbevoie (France). (France) ou un email à CT-mandataires-assemblies@uptevia.com.

Afin que les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées par Uptevia au plus tard le mardi 27 mai 2025 à 15 heures (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie postale devront être réceptionnées par Uptevia au plus tard le mardi 27 mai 2025 à 15 heures (heure de Paris).

Le Conseil d'administration.